



RÈGLEMENT du SYMPOSIUM de SCULPTURE de SALON sur PIERRE du 15 au 20 septembre 2025 à Julienne (16-Charente)

Appel à projets ouvert aux artistes en France*

ARTICLE 1 : OBJET

L'association "Julienne, Métiers d'Art & Tourisme" organise son Symposium de Sculpture de Salon sur Pierre à Julienne (16) du 15 au 20 septembre 2025. L'objectif est de faire connaître la sculpture au grand public, de promouvoir les artistes participants et, pour cette édition, de produire des œuvres contemporaines **uniquement à la main** sans outils mécaniques.

Le thème retenu pour cette édition est "**Équilibre**". Chaque artiste devra proposer une œuvre originale, contemporaine et, de préférence, non figurative sur ce thème.

Quelques lignes sur le thème « **Équilibre** » :

« L'équilibre en art contemporain, en particulier dans le domaine de la sculpture, est un concept fascinant qui explore l'harmonie entre les formes, les matériaux et l'espace. Les artistes contemporains utilisent souvent des techniques innovantes pour créer des œuvres qui défient les lois de la gravité et invitent le spectateur à reconsidérer sa perception de l'équilibre. »

L'équilibre ne se limite pas seulement à l'aspect physique, mais englobe également des dimensions émotionnelles et philosophiques, reflétant la dualité de la vie moderne. Ainsi, chaque œuvre devient une exploration de la tension entre les éléments, invitant à une réflexion sur notre propre recherche d'équilibre dans un monde en constante évolution.

Pour cette prochaine rencontre de sculpture, nous vous proposons de réaliser une œuvre contemporaine, non figurative, sur cette thématique de l'équilibre ! »

ARTICLE 2 : DATES ET LIEU

• Le symposium débutera le lundi 15 septembre à 9h pour se terminer le samedi 20 septembre 2025 à 14h sur la Place de la Mairie à Julienne (16200) en Charente.

ARTICLE 3 : MATÉRIAUX

- Les sculptures seront réalisées en taille directe, sans outils électriques, sur de la pierre calcaire de Thénac.
- Dimensions des blocs : 80/40/30 cm, épannelés 6 faces.
- Les blocs de pierre seront mis en place par les organisateurs avant le symposium. Les sculpteurs sélectionnés devront signaler la position souhaitée de leur bloc avant sa mise en place.

ARTICLE 4 : CADRE DE TRAVAIL

- Les artistes oeuvreront en présence du public, sous une structure bâchée éclairée, sur la Place de la Mairie de Julienne de 9h à 19h. Le travail se fera uniquement à la main, sans outils électriques.
- Les organisateurs mettront à la disposition des sculpteurs un poste de travail de base, chaque participant devant apporter ses propres outils et protections (chaussures, masques, lunettes ...) et assurer la maintenance de son matériel qui sera stocké dans un local fermé prévu à cet effet.
- Le symposium aura lieu quelles que soient les conditions climatiques.
- Les œuvres devront être terminées impérativement le 20 septembre à 12h et être conformes aux projets retenus. Dans le cas contraire, l'association se réserve le droit de ne pas verser d'indemnités.
- L'accès du site étant libre pendant le symposium, les artistes pourront échanger avec le public et promouvoir l'art de la sculpture auprès de tous, y compris les jeunes participant aux ateliers d'initiation le mercredi après-midi et le samedi.

* Appel à projets ouvert aux artistes en France métropolitaine, hors DOM-TOM.

ARTICLE 5 : CALENDRIER

- Dimanche 14 septembre à partir de 14h : accueil des artistes, visite du site et installation au logement.
- Lundi 15 septembre, début du travail et installation de l'exposition d'oeuvres personnelles des sculpteurs».
- Mardi 16 septembre à partir de 18h, inauguration du Symposium et vernissage de l'exposition.
- Samedi 20 septembre à 18h : cérémonie officielle de clôture et Remise des Prix en présence des officiels.
- Dimanche 21 septembre : départ des artistes.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ

- L'artiste travaille sur son emplacement sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité de son entourage.
- Les sculpteurs sélectionnés devront fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et tous documents assurant de sa protection sociale.

ARTICLE 7 : HÉBERGEMENT ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- L'hébergement en chambre particulière, les petits déjeuners, les repas du midi et du soir sont pris en charge par l'association "Julienne, Métiers d'Art et Tourisme" du dimanche 14 septembre au soir jusqu'au dimanche 21 septembre 2025 matin. Dès leur sélection, les artistes devront préciser s'ils ont un régime alimentaire particulier.
- Les frais personnels (téléphone, boissons en dehors des repas, etc.) resteront à la charge des sculpteurs.
- Pour sa prestation et à titre d'indemnité en contrepartie de la parfaite exécution de sa sculpture, chaque sculpteur recevra à la fin du symposium une somme de 900 euros sous forme de chèque bancaire ou par virement (prévoir un RIB pour le transfert), correspondant à une facture conforme.
- Les frais de déplacements des sculpteurs, en rapport au lieu de résidence, seront remboursés sur présentation de justificatifs originaux (titre de transport, carburant, péage, etc.), dans la limite de 300 euros.
- Les sculptures produites lors du symposium deviennent la propriété de l'association organisatrice "Julienne, Métiers d'Art & Tourisme" qui se réserve le droit de les utiliser comme elle le souhaite.

ARTICLE 8 : EXPOSITION

- Chaque sculpteur aura la possibilité de faire connaître son travail en exposant des sculptures de qualité dans la salle d'exposition communale "Le Chai". Les socles de présentation (fûts à cognac) seront fournis par l'association organisatrice dans la limite des disponibilités.
- L'exposition sera ouverte au public pour la durée du symposium de 9h à 19h
- L'installation des sculptures se fera sous la responsabilité des sculpteurs, avec l'aide de membres bénévoles de l'association organisatrice.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité quant aux dommages et vol que les œuvres pourraient subir. Il est demandé aux artistes d'assurer leurs œuvres tant pour l'exposition que pour le transport.
- Un pourcentage de 10% sur les ventes réalisées à l'exposition sera reversé à l'association organisatrice.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

- La médiatisation du Symposium sera assurée par l'envoi de communiqués à la presse écrite, télévisuelle, généraliste et spécialisée, aux entreprises potentiellement partenaires, aux collectivités régionales ainsi que sur les sites internet et réseaux sociaux. Le public sera mobilisé par la production d'affiches, de flyers et d'invitations.
- Le sculpteur autorise l'association organisatrice à utiliser les photos de sa sculpture, de la maquette du projet ou les photos réalisées lors du symposium pour la promotion du sculpteur, du symposium, de l'association Julienne, Métiers d'Art & Tourisme" et de la commune de Julienne.
- Les entreprises privées et/ou les institutions publiques partenaires et sponsors de cette manifestation pourront utiliser et exploiter les images des œuvres de la rencontre artistique de Julienne 2025 comme supports de communication.

ARTICLE 10 : CONDITIONS DE SÉLECTION

Le jury sélectionnera **5 artistes + 2 en réserve**, sur leur projet, l'adéquation au thème, les explications sur l'intention créative, les croquis et leur expérience en sculpture sur pierre. Une attention particulière sera accordée au côté contemporain et UNIQUE de l'œuvre proposée (ne pas proposer une sculpture déjà réalisée lors de précédentes rencontres artistiques !).

- Date limite d'envoi des dossiers de candidature (par mail) : **jeudi 15 mai 2025**.
- Les candidats sélectionnés seront informés par mail début juin 2025.
- Les 7 artistes sélectionnés devront fournir une maquette pour confirmer la sélection finale.
- Le choix du jury sera sans appel.

Les pièces à fournir pour l'inscription sont à envoyer **avant le 15 mai 2025** uniquement par mail à la Présidente de l'association et au représentant du Jury de Sélection (voir coordonnées plus bas), soit :

- Curriculum Vitae.
 - Une photo récente de l'artiste.
 - Règlement et formulaire d'inscription complétés, datés et signés.
 - 3 photos de récentes œuvres en pierre mentionnant les dimensions, le médium et le lieu de réalisation.
 - Photo ou dessin 3D du projet (vues de face, profil, de ¾ et arrière) avec les dimensions estimées de la sculpture finie.
 - Un court texte expliquant la démarche artistique et les motivations du sculpteur, avec le titre de l'œuvre.
- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération par le jury. Le jury décide de l'admission définitive des candidats lorsque l'ensemble des documents et éléments demandés lui aura été adressé. La liste des artistes sélectionnés sera publiée à la mi-juin 2025.

ARTICLE 11 : CONDITIONS SANITAIRES

En fonction du contexte sanitaire, les mesures d'hygiène et de distanciation physique devront être mises en place suivant les recommandations gouvernementales du moment. Nous comptons sur les artistes pour respecter les conditions sanitaires édictées.

Appel à projets ouvert aux artistes en France métropolitaine

Règlement signé et complété à retourner **avant le 15 mai 2025** uniquement par mail et simultanément à :
Maryse OBOM - symposium.julienne@gmail.com et Patrick SOMPROU - somprou.patrick@wanadoo.fr.

Lu et approuvé, le, à (Ville)

Nom Prénom

Signature



Association Julienne Métiers d'Art & Tourisme • 1, Place de la Mairie • 16200 Julienne • France
www.sculpture-julienne.fr 

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Symposium de Sculpture de Salon sur Pierre

du 15 au 20 septembre 2025 à JULIENNE (16200 – France)

Thème de l'édition : « Equilibre »

Appel à projets ouvert aux artistes en France métropolitaine

NOM :

Prénom :

N° SIRET :

ou Chambre des métiers (lieu et N°) :

ou Association artistique :

ou autres (préciser) :

N° Sécurité Sociale :

Infos autres :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Tél : E-mail :

Site internet et/ou blog :

Je m'engage à respecter toutes les conditions figurant dans le règlement du Symposium de Sculpture de Salon sur Pierre dont j'ai pris connaissance.

Fait à Le

Signature :

Dossier compété et signé avec le règlement signé à adresser **avant le 15 mai 2025** à
Maryse OBOM : symposium.julienne@gmail.com et Patrick SOMPROU : somprou.patrick@wanadoo.fr.



Association Julienne Métiers d'Art & Tourisme • 1, Place de la Mairie • 16200 Julienne • France
www.sculpture-julienne.fr 